

Complément à l'avis financier du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine au 31/12/2014 :

Fixation du dividende des certificats coopératifs d'investissement

Le conseil d'administration de la Caisse régionale a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale, le versement d'un dividende de 2,97 euros net, à verser aux certificats coopératifs d'investissement.

Le dividende sera payable le 22 mai 2015.

Le dividende servi était de 2,78 euros au titre de 2013, 2,65 euros au titre de 2012, et 3,31 euros au titre de 2011.

Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine
Société coopérative de crédit à capital variable
Siège social : 4, rue Louis Braille
Saint-Jacques de la Lande
CS 64017 – 35040 Rennes Cedex
SIREN : 775 590 847 RCS RENNES
Code NAF 6419Z

Retrouvez toutes les informations financières réglementaires sur www.ca-illeetvilaine.fr, rubrique Informations réglementaires et financières.

Contact Relation Investisseurs : Paul ROUAUD, paul.rouaud@ca-illeetvilaine.fr, 02 99 03 36 42.